



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La catastrophe sanitaire ne doit pas devenir une catastrophe sociale !

Alors que notre pays et la planète affrontent une pandémie, que des dizaines de milliers de décès sont déjà à déplorer, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgences pour les salariés.

Face à cette situation sanitaire catastrophique, nous pouvons déjà faire le constat, hélas, que ce que nous dénonçons au sujet de notre système de santé se confirme.

Les différentes réformes des derniers gouvernements n'ont eu de cesse de rogner sur les budgets alloués à la santé et aux hôpitaux avec pour résultat aujourd'hui un manque criant de moyens en termes de personnel, de matériel et de structures médicales. Notre système de soins ne peut pas faire face aujourd'hui à l'afflux de patients atteints du COVID-19, et les autres malades voient leur traitement ou opération repoussé...

Il faudra en tirer les leçons et stopper ces réformes qui détruisent nos services publics et surtout réallouer rapidement des moyens pour nos services publics, si utiles à tous !

Le moment venu, il faudra également que nos «gouvernants» rendent des comptes sur leurs réformes et les conséquences dramatiques qu'elles engendrent.

Pour la Fédération des Employés et Cadres FO, aujourd'hui, le plus important est de trouver rapidement des solutions pour préserver la santé des salariés et faire en sorte qu'ils ne soient pas victimes de ce virus par le seul fait d'aller travailler.

Si le gouvernement doit agir, il doit le faire autrement que par le biais des ordonnances et décrets qu'il publie sans concertation et, pire encore, pour beaucoup, à l'encontre des intérêts des salariés.

Car la crise du Coronavirus est aujourd'hui utilisée par ce gouvernement pour mettre à mal bon nombre d'articles de notre code du travail ! C'est inadmissible !

Nous demandons le retrait de ces ordonnances qui mettent clairement en danger la santé des travailleurs !

Il est inconcevable que dans cette période de risque sanitaire on oblige des salariés à travailler jusqu'à 60H par semaine au risque de les épuiser et les mettre en situation de fatigue et de faiblesse face au virus.

Il est également intolérable de remettre en cause le repos dominical et les droits à congés sous prétexte de relancer et faire fonctionner l'économie et le commerce non indispensable.

Rien ne justifie le détricotage du code du travail si ce n'est de faire plaisir à quelques patrons avides de bénéfices faciles.

De plus, les mesures dites provisoires s'appliqueront jusqu'au 31 décembre alors que, espérons le, la pandémie sera terminée bien avant.

Une fois de plus on veut faire payer la note aux salariés !

En cette période d'épidémie, pour la FEC FO, c'est clairement indécent !

La Fédération des employés et cadre FO revendique :

- La mise en œuvre de toutes les protections nécessaires à la mise en sécurité des salariés obligés de travailler ;
- Le maintien de l'ensemble de la rémunération des salariés ;
- Le maintien des règles du code du travail ;
- Le maintien, le renforcement et le respect du droit de retrait et du droit d'alerte ;
- L'interdiction de licencier ;
- Le respect dans toutes les entreprises des heures syndicales et prérogatives des IRP mises à mal par les ordonnances et la pandémie ;
- Le retour du CHSCT et de ses prérogatives indispensables pour faire face à cette crise sanitaire et ses suites ;
- Le contrôle des aides accordées par le gouvernement.

Dans cette période sans précédent, les militants et représentants de la Fédération des Employés et Cadres FO resteront présents dans la défense des salariés pour œuvrer dans la défense de leurs droits et acquis sociaux.

La Fédération des Employés et Cadres a fermé ses portes au public mais l'ensemble de ses secteurs et sections restent joignables par mail et téléphone pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

Paris, le 31 mars 2020

Contact : Sébastien BUSIRIS, Secrétaire général de la FEC et membre de la CE confédérale - 06.73.24.91.19

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière - 54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS

Téléphone : 01.48.01.91.90 - Fax : 01.48.01.91.92 - Courriel : secretariat@fecfo.fr - Web : www.fecfo.fr